

CONTACTEZ- NOUS

Territoire éligible —



Ansignan, Caramany, Cases-de-Pène, Cassagnes, Caudiès-de-Fenouillèdes, Clairà, Espira-de-l'Agly, Estagel, Felluns, Fenouillet, Fitou, Fosse, Lansac, Latour-de-France, Le Vivier, Lesquerde, Maury, Montner, Opoul-Périllos, Peyrestortes, Pia, Planèzes, Prats-de-Sournia, Prugnanes, Pézilla-de-Conflent, Rabouillet, Rasiguères, Rivesaltes, Saint-Arnac, Saint-Martin-de-Fenouillet, Saint-Paul-de-Fenouillet, Salses-le-Château, Tautavel, Trilla, Vingrau, Vira


QUI SOMMES-NOUS ?

Créée en 2007, l'Association du Pays de la Vallée de l'Agly rassemble 36 communes du nord des Pyrénées-Orientales et plus de 43 000 habitants. Son rôle est de soutenir et de coordonner des projets à l'échelle du territoire. Elle ne se substitue pas aux collectivités, mais les fédère dans un espace de réflexion élargi. Son but ? Mutualiser les moyens et les solidarités entre communes, optimiser les financements et ainsi œuvrer au développement de toute la Vallée de l'Agly.

Ne pas jeter sur la voie publique



Centre Aragon
Place Francisco Ferrer
66 310 ESTAGEL
04 68 53 39 48
leader@valleedelagly.fr

 Suivez-nous sur Facebook



VOUS CHERCHEZ DES FINANCEMENTS POUR VOTRE PROJET ?

LEADER EST UN DISPOSITIF EUROPEEN...

... qui donne un « coup de pouce » financier aux projets publics ou privés innovants en zone rurale. Chaque programme LEADER est la traduction de la **spécificité d'un territoire** et d'une **stratégie élaborée avec ses acteurs**.

Pour la période 2014 - 2020, le programme Leader du Pays de la Vallée de l'Agly est illustré par la phrase suivante : « **Pour travailler et vivre dans un territoire attractif et solidaire** ». Il se décline en 4 objectifs :

- * Améliorer la notoriété du territoire ;
- * Dynamiser l'économie locale ;
- * Faire ensemble, faire autrement ;
- * Renforcer les conditions d'accueil ;

Il est piloté par le Pays de la Vallée de l'Agly qui en assure l'animation avec son Groupe d'Action Locale (GAL) composé d'un Comité Technique qui donne un avis sur les projets et d'un Comité de Programmation qui juge et octroie les subventions.

QUELS FINANCEMENTS ?

Afin d'obtenir un financement Leader, le projet doit impérativement bénéficier d'autres subventions publiques (État, Conseil Régional, Conseil Départemental, Communautés de communes...) et d'une part d'autofinancement.

La part maximale des financements publics varie en fonction des projets mais le montant de la subvention européenne (Feader) ne peut pas excéder **64% du montant total du projet**.

POUR QUI ?

Associations, micro et petites entreprises, syndicats ou groupements, collectivités ...

POUR QUOI ?

Quelques exemples :

Études stratégiques ou de faisabilité.

Création et aménagement d'espaces de loisirs, culturels ou sportifs.

Développement d'outils de mutualisation (d'emploi, d'outillage...).

Mise en place de nouvelles méthodes de travail.

Actions de sensibilisation, de communication.

Création ou développement d'activités ou d'outils culturels ou de pleine nature.

Soutien au démarrage de projets.

Soutien aux actions visant à faire connaître la Vallée de l'Agly.

Soutien aux initiatives innovantes autour du commerce, de l'artisanat et de promotion des circuits courts et de proximité.

COMMENT FAIRE ?



Avant de commencer ou d'engager des dépenses prenez contact avec le Pays de la Vallée de l'Agly.



L'équipe technique vous accompagne dans la constitution de votre dossier, en vérifiant l'éligibilité de votre projet au regard de la stratégie et des dépenses éligibles.



Le Comité de Programmation examine votre dossier et émet un avis :
- Si l'avis est favorable, le projet est éligible pour un financement Leader.
- Si l'avis est défavorable, l'équipe du Pays étudie avec vous d'autres possibilités de financement.



Vous réalisez votre opération. L'équipe technique vous accompagne pour constituer votre dossier de demande de paiement.



La subvention est versée une fois le projet achevé.